

Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	7
Nombre de votants	38
Date de la convocation	06/12/2024
Certifié exécutoire le	16/12/2024
Date d'affichage	18/12/2024
Envoyé en préfecture le	18/12/2024

Le seize décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURROUX François, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie (excusée), CHABRILLANGES Maurice (donne procuration à COUTURAS Alain), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à TAVERT Gérard), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), URBAIN Jean-Yves (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

132-2024 : Acquisition de postes informatiques médiathèque de Bugeat.

Monsieur le Président présente aux conseillers communautaires le projet d'équipement informatique nécessaire au fonctionnement de la future antenne de Bugeat.

Monsieur le Président précise que le coût de cet équipement est estimé à 1 592€ HT.

Monsieur le Président précise que des aides peuvent être sollicitées auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

	Taux	HT
Montant des travaux	100%	1 592.00 €
Subvention DRAC au titre de la DGD	55 % (maximum)	875,60 €
Conseil départemental CD19	25 %	398,00 €
Autofinancement	20 %	318.40 €

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- D'ACTER le projet d'acquisition de matériel informatique nécessaire au fonctionnement de la médiathèque de Bugeat.
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à notifier les devis après obtentions des accusés de réception des demandes de subventions autorisant le lancement de l'opération.
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2024.

Fait à Treignac le 18/12/2024
Le Président, Philippe JENTY

